

**DÉCISION DU MAIRE N°2025-70
PRISE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**OBJET : CONVENTION DE PRET ET D'EXPLOITATION DES REPRODUCTIONS
DES ŒUVRES DU MUSEE DE LA HAUTE-AUVERGNE ENTRE LA VILLE
DE SAINT-FLOUR ET SAINT-FLOUR COMMUNAUTE**

LE MAIRE DE LA VILLE DE SAINT-FLOUR,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2122-22 (5°) et L.2122-23 ;

VU la délibération du Conseil Municipal N°01/02/2021-02 en date du 1^{er} Février 2021 portant délégation de pouvoirs au Maire ;

DÉCIDE

Article 1 : Une convention de prêt et d'exploitation est conclue entre la Ville de Saint-Flour (Musée de la Haute-Auvergne) et Saint-Flour Communauté afin de définir les modalités et les droits d'utilisation par Saint-Flour Communauté des reproductions des œuvres des collections du Musée de la Haute-Auvergne telles qu'indiquées dans l'annexe 1 pour la valorisation du « Sentier des Maquisards » (panneaux, site Internet).

Article 2 : A compter de la signature de la convention et pour le temps de la reproduction sur les panneaux, la Ville de Saint-Flour remet gratuitement en prêt à Saint-Flour Communauté des clichés numériques haute définition des œuvres à reproduire.

Article 3 : La présente décision sera portée à la connaissance du Conseil Municipal.

Article 4 : Ampliation de la présente décision sera transmise à la Sous-Préfecture de SAINT-FLOUR, et fera l'objet d'une publication sur le site internet de la Ville de Saint-Flour.

Article 5 : Tout recours contentieux à l'encontre de la présente décision doit être déposé, dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication, auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Publiée le **05 JUIN 2025**

Transmise à la Sous-Préfecture
de Saint-Flour
le **22 MAI 2025**

Fait à Saint-Flour, le 13 Mai 2025
Le Maire,



Philippe DELORT

**CONVENTION DE PRET ET D'EXPLOITATION DES REPRODUCTIONS
DES ŒUVRES DU MUSEE DE LA HAUTE-AUVERGNE
ENTRE LA VILLE DE SAINT-FLOUR ET
SAINT-FLOUR COMMUNAUTE**

ENTRE :

La commune de Saint-Flour (Musée de la Haute-Auvergne) - 1, Place d'Armes, 15100 Saint-Flour, représentée par Monsieur Philippe DELORT, Maire, dûment habilité par délibération N°01/02/2021-02 en date du 1^{er} Février 2021 portant délégation de pouvoirs au Maire,

ci-après dénommé « LE PROPRIETAIRE »,

d'une part,

ET :

Saint-Flour Communauté – Village d'entreprises ZA du Rozier-Coren, 105100 Saint-Flour représenté par Céline CHARRIAUD, Présidente, habilitée par décision n°2025-207 en date du 14 avril 2025,

ci-après dénommée « l'emprunteur »

d'autre part,

IL EST PREALABLEMENT EXPOSE :

Le Musée de la Haute-Auvergne est propriétaire de collections d'art, d'ethnographie qui regroupent de nombreux documents (sculptures, affiches, lithographies, gravures, livres, cartes, photographies, objets, mobilier, instruments de musique) avec les droits de reproduction ou de diffusion qui peuvent y être attachés.

M. et Mme Chabaud, prestataire de service pour Saint-Flour Communauté, ont en charge la rédaction de panneaux explicatifs du « Sentier des maquisards » et du site internet lié à ce sentier, sur lesquels ils souhaitent reproduire des œuvres appartenant au Musée de la Haute-Auvergne.

Cette implantation de panneaux le long du sentier et le site internet seront pérennes.

IL EST CONVENU ET ARRETE DE QUI SUIT :

Article 1 : Objet

La présente convention a pour objet de définir les modalités et les droits d'utilisation par L'EMPRUNTEUR, des reproductions des œuvres des collections du Musée de la Haute-Auvergne telles que listées en annexe 1.

LE PROPRIETAIRE des œuvres indiquées en annexe, autorise L'EMPRUNTEUR à les reproduire dans les conditions indiquées aux articles suivants.

Article 2 : Conditions d'utilisation

L'EMPRUNTEUR s'engage :

- à ne pas utiliser les reproductions des œuvres précitées à d'autres fins que celle d'illustrer les panneaux du « Sentier des maquisards » ;
- à ne pas utiliser les reproductions des œuvres précitées à d'autres fins que celle d'illustrer le site internet lié au « Sentier des maquisards » ;
- à mentionner les références des œuvres comme présentées dans l'article 4.

Pour tout autre support ou projet, une nouvelle autorisation devra être sollicitée.

Article 3 : Protection des données

L'EMPRUNTEUR s'engage à protéger les photos sur le site internet afin qu'elles ne puissent être copiées.

Article 4 : Mise à disposition des reproductions

A compter de la signature de la présente convention et pour le temps de la reproduction sur les panneaux, LE PROPRIETAIRE remet gratuitement en prêt à L'EMPRUNTEUR des clichés numériques haute définition des œuvres à reproduire.

Article 5 : Mentions de la source

L'EMPRUNTEUR s'engage à mentionner **impérativement** les références de chaque œuvre reproduite selon les indications figurant dans le tableau en annexe 1 de la présente convention.

Article 6 : Résiliation de la convention

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci sera résiliée de plein droit à l'expiration d'un délai de 10 jours suivant l'envoi, par l'autre partie, d'une lettre recommandée avec accusé de réception.

Article 7 : Litiges

En cas de litiges portant sur l'interprétation ou l'exécution du présent contrat, les parties pourront s'en remettre à l'appréciation du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand compétent, à défaut d'avoir pu trouver une solution amiable.

Fait à Saint-Flour, en deux exemplaires, le ...**27 MAI 2025**.....

LE PROPRIETAIRE,

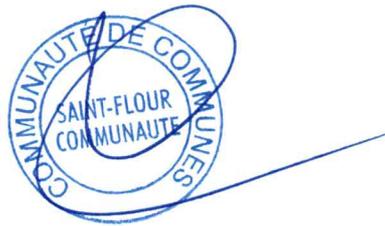
Le Maire de Saint-Flour



Philippe DELORT

L'EMPRUNTEUR,

La Présidente de Saint-Flour Communauté



Céline CHARRIAUD

ANNEXE 1

| TITRE | AUTEUR | N° INVENTAIRE | CREDITS PHOTOGRAPHIQUES |
|--|---|----------------------|--|
| Laissez-passer de Maître Robert Daude | Sous-préfecture de Saint-Flour, le 5 août 1944 | MHA 1970.9.1 | © Musée de la Haute-Auvergne, Ville de Saint-Flour |
| Laissez-passer de Maître Robert Daude | Sous-préfecture de Saint-Flour, le 12 août 1944 | MHA 1970.9.2 | © Musée de la Haute-Auvergne, Ville de Saint-Flour |
| Arrêté de démission de Louis Mallet, de ses fonctions de conseiller général du canton de Saint-Flour sud | Amiral de ma Flotte, ministre-secrétaire d'Etat à l'Intérieur, le 22 février 1941 | MHA 2010.0.20.26 | © Musée de la Haute-Auvergne, Ville de Saint-Flour |
| Carte de visite de Louis Mallet servant de réponse à l'arrêté de démission de ses fonctions de conseiller général du canton de Saint-Flour sud | Louis Mallet, maire d'Alleuze, février 1941 | MHA 2010.0.20.26 | © Musée de la Haute-Auvergne, Ville de Saint-Flour |
| Livret de propagande : « Sachons surmonter le lourd héritage de méfiance ... un continent réconcilié. » | Office de placement allemand | MHA 2010.0.20.29 | © Musée de la Haute-Auvergne, Ville de Saint-Flour |
| Dépliant pour le Service du Travail Obligatoire « Ouvriers Français, c'est l'heure de la relève » | Office de placement allemand | MHA 2010.0.20.29 | © Musée de la Haute-Auvergne, Ville de Saint-Flour |
| Dépliant pour le Service du Travail Obligatoire « Du travail assuré, un salaire rémunérateur, | Office de placement allemand | MHA 2010.0.20.29 | © Musée de la Haute-Auvergne, Ville de Saint-Flour |

| | | | |
|---|----------------------------|------------------|--|
| du bien-être pour votre famille » | | | |
| Revue « L'Espoir Français : D'abord vivre » | | MHA 2010.0.20.29 | © Musée de la Haute-Auvergne, Ville de Saint-Flour |
| Revue « L'Espoir Français : Patience, silence, confiance » | | MHA 2010.0.20.29 | © Musée de la Haute-Auvergne, Ville de Saint-Flour |
| Courrier du 5 juillet 1943, du Ministère de l'Information adressé à René Amarger | Ministère de l'information | MHA 2010.0.20.48 | © Musée de la Haute-Auvergne, Ville de Saint-Flour |
| Compte-rendu de visite du Sous-préfet de Saint-Flour dans la région de Chaudes-Aigues, adressé au Préfet du Cantal, le 3 juillet 1944 | Sous-préfet de Saint-Flour | MHA 2010.0.20.71 | © Musée de la Haute-Auvergne, Ville de Saint-Flour |
| Planche de bons d'alimentation pour des pommes de terre pour la ville de Saint-Flour | | MHA 2012.0.20.1 | © Musée de la Haute-Auvergne, Ville de Saint-Flour |

PM : Mentionner le fonds Amarger si le document en provient

De: notifascl@fast.efast.fr
Envoyé: jeudi 22 mai 2025 14:37
À: SECRETARIAT Ville de Saint-Flour
Objet: Notification FAST : réception d'un accusé de réception sur l'acte : 2025-70

':. Notification FAST :

Notification FAST :

Vous venez de recevoir un accusé de réception sur l'acte : 2025-70, télétransmis par Sarah COSTEROUSSE.
Il porte le numéro d'identifiant unique : 015-211501879-20250522-2025-70-AU.

Informations sur l'acte

Numero : 2025-70

Objet : Convention de prêt et d'exploitation des reproductions des oeuvres du Musée de la Haute-Auvergne entre la Ville de Saint-Flour et Saint-Flour Communauté

Date de décision : 22/05/2025

Date de transmission : 22/05/2025

Nature de l'acte : Autres

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes / 8.9. Culture

Vous pouvez obtenir plus d'informations à partir de : <https://www.efast.fr/ar>.

FAST

Fournisseur d'Accès Sécurisé Transactionnel

<https://www.efast.fr>

SECRETARIAT Ville de Saint-Flour

De: notifascl@fast.efast.fr
Envoyé: jeudi 5 juin 2025 09:59
À: SECRETARIAT Ville de Saint-Flour
Objet: Notification FAST : réception d'un accusé de réception sur l'acte : 2025-70

':. Notification FAST :

Notification FAST :

Vous venez de recevoir un accusé de réception sur l'acte : 2025-70, télétransmis par Sarah COSTEROUSSE.
Il porte le numéro d'identifiant unique : 015-211501879-20250605-2025-70-CC.

Informations sur l'acte

Numero : 2025-70

Objet : Convention de prêt et d'exploitation des reproductions des oeuvres du Musée de la Haute-Auvergne entre la Ville de Saint-Flour et Saint-Flour Communauté

Date de décision : 05/06/2025

Date de transmission : 05/06/2025

Nature de l'acte : Contrats conventions et avenants

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes / 8.9. Culture

Vous pouvez obtenir plus d'informations à partir de : <https://www.efast.fr/ar>.

FAST

Fournisseur d'Accès Sécurisé Transactionnel

<https://www.efast.fr>